



UN SYNDICAT OFFENSIF QUI
DÉFEND **TOUS** LES SALARIÉ·ES DE
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

- GUIDE DE RENTRÉE -
**SPÉCIAL ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

VOTEZ CGT

Public ou privé,
un·e prof est un·e prof !



<https://cgtagri-prive.fr>

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

QUI SOMMES NOUS ?

À la CGT Enseignement agricole privé, nous sommes avant tout des collègues qui partageons votre quotidien. Nous enseignons, nous préparons nos cours, nous suivons nos élèves, nous faisons face aux mêmes difficultés et nous voulons faire évoluer nos conditions de travail.

Nous rassemblons les personnels de l'enseignement agricole privé sous contrat : enseignant-es, formateur-trices, AVS personnels de droit privé... Bref, toutes celles et ceux qui font vivre nos établissements.



Depuis plus de 130 ans, la CGT se bat pour défendre les salarié-es, faire progresser les droits et construire une société plus juste et plus solidaire. Dans l'enseignement agricole privé, nous poursuivons ce même objectif : défendre nos métiers, nos conditions de travail et obtenir les mêmes droits que nos collègues du public.

Parce qu'au fond, notre revendication tient en une phrase :

Public ou privé, un-e prof est un-e prof.

Que l'on enseigne dans le public ou dans le privé, nous faisons le même métier. Il n'y a aucune raison que nos droits, nos garanties ou nos conditions de travail soient différents **alors que nous avons le même employeur, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.**

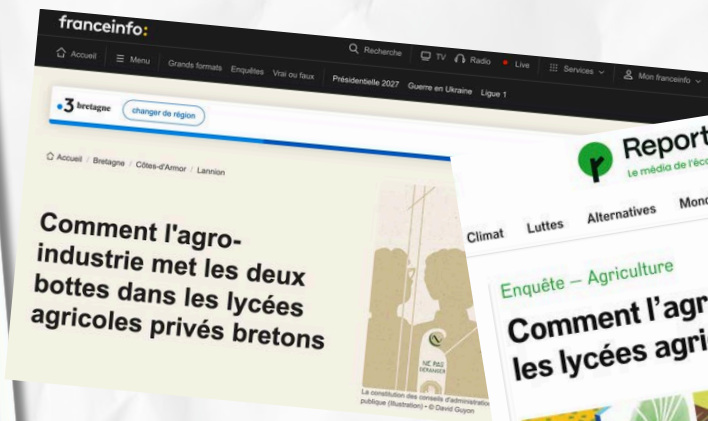


Notre syndicalisme est indépendant, collectif et proche du terrain. **Nous préférons agir, proposer et construire plutôt que subir.**

Dans ce guide, nous revenons sur les combats que nous avons menés ces dernières années, sur nos 5 principales revendications et sur les engagements que nous continuerons à porter si vous nous accordez à nouveau votre confiance lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.



**VISUEL AFFICHE CARAVANE CGT
13 AU 18 OCT. 2025**



En Bretagne, les lycées agricoles privés sous l'emprise de l'agro-industrie

C'est un mariage pour le meilleur de l'agro-industrie et pour le pire de l'enseignement agricole breton. De l'organisation d'événements à la visite d'entreprises, tout est fait pour valoriser un modèle : celui d'une agriculture intensive dont les mastodontes peuvent aussi abonder les finances des lycées.

**ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE RÉGIONALE ET NATIONALE
SUITE AUX ACTIONS DE LA CGT POUR LUTTER CONTRE
L'OPACITÉ DES CONSEILS D'ADMINISTRATION**



**LA CGT EP AGRICOLE PRIVÉ REÇUE À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR PLUS DE
TRANSPARENCE DANS LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION**



**LA CGT EP AGRICOLE PRIVÉ REÇUE À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE POUR DÉFENDRE L'APPLICATION DES
OBLIGATIONS DE SERVICE**



**LA CGT EP AGRICOLE PRIVÉ REÇUE AU SÉNAT
POUR DÉFENDRE LES AVS**



TOURNÉE DES LYCÉES / CARAVANE SEPT. 2025

QUELQUES CHIFFRES

Le travail de vos représentants CGT : c'est plus de 1200 mails envoyés, des milliers d'heures au téléphone, plus de 30 groupes de travail avec le Ministère, plus de 25 réunions en cellule régionale de l'emploi, plus de 15 CCM, 3 recours devant le Défenseur Des Droits, 297 parlementaires contacté-es, plus de 50 parmi eux-elles qui nous ont répondu-es ou soutenu-es devant la représentation nationale ...

BILAN DE LA MANDATURE 2022 - 2026

Grâce à votre confiance lors des élections professionnelles de 2022, la CGT EP section agricole a obtenu un siège au Comité Consultatif Ministériel (CCM) du ministère de l'Agriculture.

Cette instance permet aux organisations syndicales de porter directement auprès de la DGER les problématiques rencontrées par les personnels de l'enseignement agricole privé. Tout au long de cette mandature, la CGT EP a fait entendre votre voix par ses déclarations, interventions et propositions, en défendant les personnels et en portant des revendications concrètes.

Durant ces quatre années, la CGT EP s'est mobilisée pour les rémunérations, l'emploi, les conditions de travail, la santé au travail, la protection sociale, la formation, la lutte contre la précarité et la reconnaissance de nos métiers.

Depuis 2022, la CGT EP a notamment :

- **Défendu** les emplois au sein des Commissions Régionales de l'Emploi, en combattant les suppressions de postes et en intervenant lors des restructurations.
- **Accompagné de nombreux collègues auprès des DRAAF et de la DGER** sur les questions de rémunération, de carrière, de mutation, de contrat ou de souffrance au travail.
- **Participé aux groupes de travail nationaux** pour faire évoluer les textes concernant les obligations de service, les personnels de catégorie 3 et les conditions de travail.
- **Combattu pour une Protection Sociale Complémentaire plus juste**, refusant de signer un accord jugé insuffisant pour les agents les plus modestes.
- **Poursuivi la défense des AVS**, en revendiquant l'application de la note de service de 2019 et un véritable statut d'AESH.
- **Réclamé une gouvernance plus démocratique des établissements privés**, avec une représentation des personnels dans les conseils d'administration.
- **Alerté la DGER sur la dégradation des conditions de travail**, les risques psychosociaux, le manque de médecine du travail et les violences subies par les personnels.
- **Défendu la reconnaissance du travail réel des enseignants**, notamment les nombreuses missions réalisées hors face-à-face pédagogique.
- **Soutenu les équipes et les représentants du personnel** confrontés à des atteintes au dialogue social ou aux droits des salariés.
- **Maintenu une présence quotidienne auprès des personnels** pour les informer, les conseiller et défendre leurs droits.

Une mandature de lutte, de proximité et d'engagement.

Ces quatre années ont confirmé la nécessité d'un syndicat combatif pour défendre les personnels de l'enseignement agricole privé. Notre action s'est exprimée au niveau national comme sur le terrain, par l'accompagnement des collègues, les interventions auprès de l'administration et la construction du rapport de force lorsque cela était nécessaire.

Être élu CGT EP, c'est défendre les personnels partout où leurs droits et leurs intérêts sont en jeu.

Pour les élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 :

VOTEZ CGT

#1

LES CCF : NON AU BÉNÉVOLAT IMPOSÉ

Les contrôles en cours de formation prennent une place de plus en plus importante dans le travail des enseignant-es. Pourtant, le temps nécessaire à leur réalisation n'est toujours pas reconnu.

Depuis la réforme du Bac Pro de septembre 2023, le nombre d'épreuves en CCF a considérablement augmenté, notamment les épreuves pratiques et orales. Résultat : pour de nombreux collègues, ce sont des dizaines d'heures supplémentaires de face-à-face qui viennent s'ajouter au service.

Un exemple : en Bac Pro SAPAT, une épreuve pratique d'une heure pour une classe de 30 élèves représente 30 heures de présence supplémentaires, pour un seul CCF. En cumulant les différentes évaluations, **certains collègues dépassent 80 heures supplémentaires sur l'année sans aucune rémunération supplémentaire.**

Pour la CGT, c'est clair : un CCF (oral, pratique ou écrit), c'est du face-à-face avec les élèves. Il doit donc être compté comme tel.

Il n'est pas acceptable de demander toujours plus aux enseignant-es sans reconnaître ni rémunérer le travail supplémentaire. Les CCF ne peuvent pas reposer sur le bénévolat des collègues.

La CGT Enseignement agricole privé revendique :

- ☑ **DES DIPLÔMES AVEC 50% D'ÉPREUVES TERMINALES ET 50% DE CCF**
- ☑ **UNE RÉMUNÉRATION DES CCF SUR LA BASE DU PAIEMENT DES HEURES DE BRIQUES (PACTE ENSEIGNANT)**
- ☑ **OU DE NE PLUS FAIRE DE CCF EN DEHORS DES HEURES DE COURS ET DE FACE À FACE**



**Les CCF, c'est du travail.
Le travail doit être compté et payé.**

?? LE SAVIEZ-VOUS ??

Vos représentants CGT ont participé, pendant ces 4 années, à plusieurs dizaines de groupes de travail, au Ministère et à la DGER, sur les obligations de service, la protection fonctionnelle, la prévoyance, le SCA et le bénévolat lié aux CCF : aucune réponse n'a été apportée malgré nos propositions concrètes ! Circulez, il n'y a rien à voir ... et à discuter.

#2

L'ANNUALISATION : UNE INJUSTICE QUE COMBAT LA CGT

L'annualisation du temps de travail consiste à ne plus définir le service d'un-e enseignant-e sur une base hebdomadaire stable, mais sur un volume annuel d'heures.

Concrètement, le nombre d'heures de cours peut varier fortement selon les périodes de l'année, avec des semaines très chargées, des modifications d'emploi du temps et une organisation de plus en plus imprévisible.

Pour la CGT Enseignement agricole privé, ce système est **inacceptable**.

L'enquête nationale que nous avons réalisée durant l'hiver 2026 confirme ce que beaucoup de collègues vivent au quotidien. Là où l'annualisation est mise en place, elle entraîne des emplois du temps modifiés à plusieurs reprises dans l'année, parfois avec un délai de prévenance très court. De nombreux collègues connaissent des semaines dépassant largement leur service habituel, jusqu'à 26 ou 30 heures de face-à-face pédagogique. Le suivi des heures est souvent opaque et les règles varient d'un établissement à l'autre, créant un profond sentiment d'injustice. Les conséquences sont connues : **fatigue, surcharge mentale, dégradation des conditions de travail et de la qualité pédagogique**.

Cette situation n'a rien d'une fatalité. **L'annualisation n'existe ni dans l'enseignement agricole public, ni dans l'Éducation nationale, qu'elle soit publique ou privée.**

NOUS SOMMES AUJOURD'HUI LES SEUL-ES ENSEIGNANT-ES À SUBIR CE DISPOSITIF.

Or l'enseignement agricole privé est financé à près de 80 % par des fonds publics. À **financement public équivalent, droits équivalents**. Il n'y a aucune raison que des enseignants exerçant le même métier soient soumis à des règles différentes.

La CGT Enseignement agricole privé revendique :

- ☑ **LA FIN DES EMPLOIS DU TEMPS À PLUS DE 18 H PAR SEMAINE POUR UN TEMPS PLEIN**
- ☑ **LA PRISE EN COMPTE DANS LA FICHE DE SERVICE DES SEMAINES BLANCHES POUR FAIRE PASSER LES ÉPREUVES TERMINALES**
- ☑ **LE RESPECT À 100% DU SCA : QUAND UN-E ÉLÈVE EST EN STAGE, LES HEURES SONT ATTRIBUÉES AUTOMATIQUEMENT À L'ENSEIGNANT-E POUR ASSURER LE SUIVI**



Il faut supprimer l'annualisation et aligner nos garanties sur celles de nos collègues du public et du privé de l'Éducation Nationale.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION S'ENRACINENT DANS L'OPACITÉ

La CGT continue de revendiquer :

- ✓ UNE REPRÉSENTATION DES PERSONNELS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (1/3 PERSONNELS + 1/3 PARENTS D'ÉLÈVES + 1/3 BÉNÉVOLES)
- ✓ DES PROCÉDURES TRANSPARENTES POUR LA NOMINATION DES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENT
- ✓ UN DROIT DE VOTE DES PERSONNELS LORS DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES ENGAGEANT LA PÉRENNITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET LES EMPLOIS DES SALARIÉES

VOTEZ CGT

Public ou privé, une prof est une prof !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

ON DEMANDE UN ZESTE AU MINISTÈRE

La CGT continue de revendiquer :

- ✓ LA FIN DES EMPLOIS DU TEMPS À PLUS DE 18 H PAR SEMAINE POUR UN TEMPS PLEIN
- ✓ LA PRISE EN COMPTE DANS LA FICHE DE SERVICE DES SEMAINES BLANCHES POUR FAIRE PASSER LES ÉPREUVES TERMINALES
- ✓ LE RESPECT À 100% DU SCA : QUAND UN ÉLÈVE EST EN STAGE, LES HEURES SONT ATTRIBUÉES AUTOMATIQUEMENT À L'ENSEIGNANT·E POUR ASSURER LE SUIVI

VOTEZ CGT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

CCF : ON EST DES BONNES POIRES

La CGT continue de revendiquer :

- ✓ DES DIPLÔMES AVEC 50% D'ÉPREUVES TERMINALES ET 50% DE CCF
- ✓ UNE RÉMUNÉRATION DES CCF SUR LA BASE DE PAIEMENT DES HEURES DE BRIQUES (PACTE ENSEIGNANT)
- ✓ OU DE NE PLUS FAIRE DE CCF EN DEHORS DES HEURES DE COURS ET DE FACE À FACE

VOTEZ CGT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DE L'OSEILLE DANS LA CORBEILLE, ON Y VEILLE

La CGT continue de revendiquer :

- ✓ UN SALAIRE D'EMBAUCHE CORRESPONDANT À 2 FOIS LE SMIC
- ✓ UNE AUGMENTATION GÉNÉRALISÉE DES SALAIRES DE 500 € NET PAR MOIS POUR RATTRAPER L'INFLATION ET LE GEL DU POINT D'INDICE
- ✓ UNE RÉELLE PROGRESSION DE CARRIÈRE ET NON DÉPENDANTE DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

VOTEZ CGT

Un-e prof est une prof !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

ILS.ELLES DOIVENT EN RÉCOLTER LES FRUITS

La CGT continue de revendiquer :

- ✓ UN VRAI STATUT D'AESH
- ✓ UNE RÉMUNÉRATION DE 1800 € NET POUR UN TEMPS PLEIN
- ✓ L'ACCÈS À LA FORMATION, À UN CDI ET AUX PRIMES

VOTEZ CGT

Un-e prof est une prof !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

#3

SALAIRES : ASSEZ DU DÉCLASSEMENT !

Depuis des années, les enseignant-es de l'enseignement agricole privé voient leur pouvoir d'achat fondre alors même que leur charge de travail ne cesse d'augmenter. Inflation, gel du point d'indice, salaires insuffisants : **nous travaillons plus, avec toujours moins dans nos poches.**

Pendant ce temps, nos qualifications, nos responsabilités et notre charge de travail n'ont cessé d'augmenter. Et cette dégradation ne s'arrête pas aux salaires : de nouvelles tâches sont régulièrement ajoutées à nos missions.

Cap'Eval, convocations aux examens, responsabilités administratives, utilisation toujours plus importante des outils numériques... **Toujours plus de travail, toujours plus de responsabilités, mais pas un euro de plus !**

La prime informatique en est un exemple particulièrement révélateur. Les professeur-es documentalistes en sont toujours exclu-es alors qu'ils et elles utilisent quotidiennement les outils numériques dans leur travail. Face au silence du ministère malgré nos sollicitations, la CGT ne baisse pas les bras : **nous avons saisi les tribunaux administratifs pour faire reconnaître ce droit.**

Pour la CGT, cette situation ne peut plus durer. Le travail supplémentaire doit être reconnu et rémunéré. Nos qualifications ont une valeur, nos responsabilités ont une valeur et notre travail a une valeur.

C'est pourquoi nos revendications sont claires :

- ☑ **UN SALAIRE D'EMBAUCHE CORRESPONDANT À 2 FOIS LE SMIC**
- ☑ **UNE AUGMENTATION GÉNÉRALISÉE DES SALAIRES DE 500 € NET PAR MOIS POUR RATTRAPER L'INFLATION ET LE GEL DU POINT D'INDICE**
- ☑ **UNE RÉELLE PROGRESSION DE CARRIÈRE ET NON DÉPENDANTE DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE**



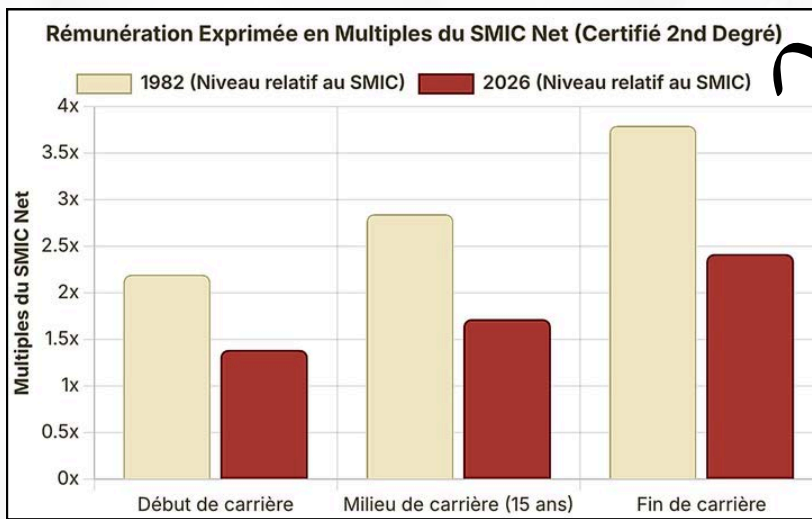
Pas question de continuer à travailler toujours plus pour gagner toujours moins !

?? QUID ??

Et qu'en est-il :

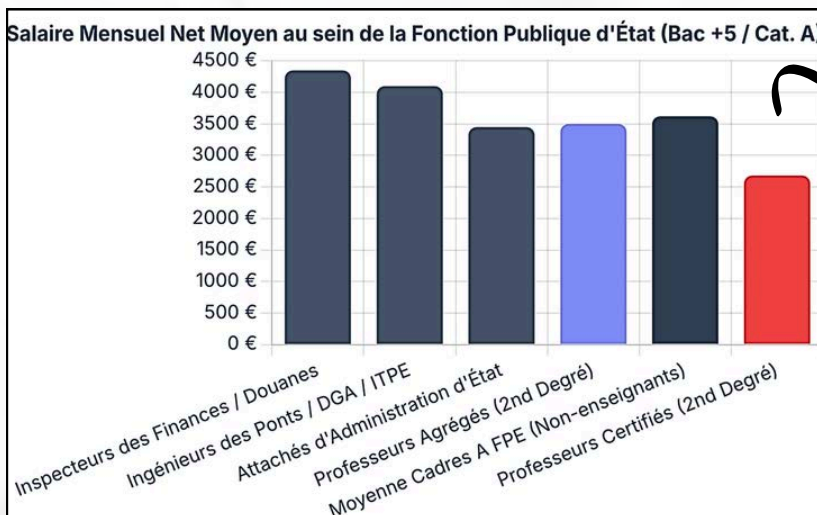
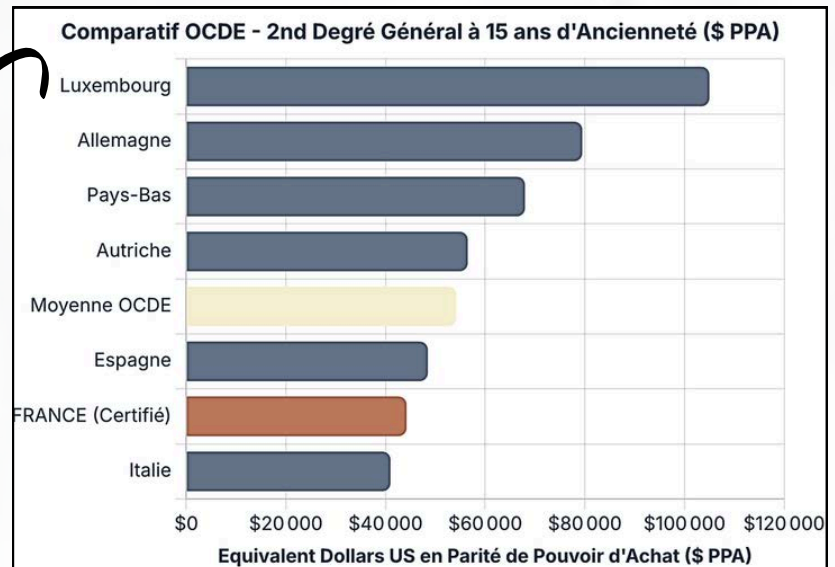
- des retards de paiement des nouveaux-elles embauché-es ?
- des erreurs dans les payes des agents ?
- des frais liés aux jurys d'examens que nous sommes bien obligé-es d'avancer et qui augmentent fortement avec l'inflation notamment sur les carburants ?

Notre pouvoir d'achat est en chute libre depuis plusieurs dizaines d'années.



UN PROFESSEUR CERTIFIÉ DÉBUTANT TOUCHAIT EN 1982 ENVIRON **2,2 X** LE SMIC : IL N'EN TOUCHE PLUS QUE **1,3 X** EN 2026.

EN FRANCE, LE SALAIRE MOYEN D'UN·E PROFESSEUR·E CERTIFIÉ·E EST INFÉRIEUR DE **17%** À LA MOYENNE DES PAYS DE L'OCDE ET **45%** INFÉRIEUR À L'ALLEMAGNE.



À NIVEAU DE DIPLÔME ÉQUIVALENT, UN·E ENSEIGNANT·E GAGNE EN MOYENNE **22,6%** DE MOINS QUE LES AUTRES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A.

EN SCANNANT CE QR-CODE, RETROUVEZ NOTRE SIMULATEUR DE GEL DU POINT D'INDICE ET DÉCOUVREZ VOTRE PERTE DE SALAIRE SUBIE DEPUIS 25 ANS (ÇA FAIT PEUR ...) :



et pendant ce temps-là ...

LES 53 MILLIARDAIRES FRANÇAIS ONT DOUBLÉ LEUR FORTUNE DEPUIS 2017.
211 MILLIARDS VERSÉES EN AIDES AUX ENTREPRISES EN 2023 SANS CONTRÔLE NI CONTRE-PARTIES.

#4 **CONSEILS D'ADMINISTRATION : UN COMBAT QUI CONTINUE**

Quand nous avons commencé à nous intéresser aux conseils d'administration de l'enseignement agricole privé, la réponse était toujours la même : « Ce n'est pas un sujet. » Circulez, il n'y a rien à voir...

Sauf que sur le terrain, les collègues racontaient une tout autre histoire. Des chef-fes d'établissement désigné-es dans une grande opacité, des décisions prises sans véritable débat, des choix financiers parfois désastreux qui fragilisent les établissements et mettent en difficulté les personnels comme les élèves. Ceux qui font vivre nos établissements au quotidien restent pourtant exclus des décisions qui les concernent directement.

Alors, la CGT a décidé de mettre les mains dans le cambouis. Enquête auprès des collègues, interpellation du ministère, rencontres avec des parlementaires, médiatisation du sujet... Ce travail de terrain a permis de démontrer que ces dysfonctionnements n'étaient ni isolés ni anecdotiques. Ce qui était présenté comme un « non-sujet » est devenu un véritable enjeu national.

Notre mobilisation a contribué à faire évoluer les débats **jusqu'à l'élaboration d'une proposition de loi visant à renforcer la transparence et la démocratie dans le fonctionnement des conseils d'administration**. C'est une première étape, mais le combat est loin d'être terminé.

La CGT continue de revendiquer :

- ☑ **UNE REPRÉSENTATION DES PERSONNELS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (1/3 PERSONNELS + 1/3 PARENTS D'ÉLÈVES + 1/3 BÉNÉVOLES) COMME CELA SE FAIT DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**
- ☑ **DES PROCÉDURES TRANSPARENTES POUR LA NOMINATION DES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENT**
- ☑ **UN DROIT DE VOTE DES PERSONNELS LORS DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES ENGAGEANT LA PÉRENNITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET LES EMPLOIS DES SALARIÉ-ES**



Parce que la démocratie ne doit pas s'arrêter à la porte des conseils d'administration, nous continuerons à porter cette exigence partout où elle devra être entendue.

Conseil d'Administration - Retrouvez, ici, "notre" proposition de loi à l'Assemblée Nationale :



Depuis plusieurs années, la CGT Enseignement Agricole Privé mène un combat national pour faire reconnaître les droits des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui accompagnent chaque jour les élèves en situation de handicap dans les établissements agricoles privés et les MFR.

Ces personnes exercent les mêmes missions que les AESH de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public. Pourtant, ils-elles continuent trop souvent à être maintenu-es dans un statut plus précaire, avec des rémunérations insuffisantes, un accès limité, voire inexistant à la formation, des contrats instables et des droits incomplets.

Pour sortir cette situation de l'ombre, la CGT a lancé une enquête nationale qui a dressé un constat sans appel :

- 62 % des personnels sont en CDD ;
- 55 % sont rémunérés au SMIC ou à peine au-dessus ;
- 86 % n'ont bénéficié d'aucune formation préalable ;
- 44 % effectuent des tâches non rémunérées ;
- près de 95 % accompagnent plusieurs élèves simultanément.

Ces chiffres ont permis d'interpeller de nombreux parlementaires. **Nous avons été reçus à l'Assemblée nationale et au Sénat. Aujourd'hui, plus de trente députés de sensibilités politiques diverses ont déposé des questions écrites au Gouvernement afin d'exiger l'application effective du statut d'AESH dans l'enseignement agricole privé. Le Sénat s'est également saisi du sujet.**

Nous demandons :

- l'application effective des textes relatifs aux AESH
- l'égalité des droits avec les personnels du public
- l'accès à la formation, à la CdIisation et aux primes
- une rémunération de 1800€ net pour un temps plein
- la reconnaissance pleine et entière du métier d'accompagnant

**AVS/AESH- Retrouvez, ici, "notre"
question au gouvernement
présentée à l'Assemblée Nationale :**



La mobilisation continue tant que le gouvernement n'apportera pas de réponses concrètes. Derrière ces revendications, il y a la reconnaissance de centaines de professionnels engagés au quotidien auprès des élèves en situation de handicap.

Au-delà de ces revendications, c'est toute la conception du métier d'enseignant-e et de la communauté éducative qui est en jeu : sans accompagnement digne et reconnu, il ne peut y avoir d'école réellement inclusive. Les AVS sont des partenaires essentiels des enseignant-es pour permettre à chaque élève de trouver sa place et de réussir.



La CGT poursuivra ce combat jusqu'à l'obtention d'une véritable égalité de traitement et d'un statut garantissant à ces personnels la reconnaissance et les droits qu'ils méritent !

Vos correspondant·es en région :



Nous sommes disponibles pour vous rencontrer dans votre établissement.



N'hésitez pas à nous solliciter !



Jean-Romain Chapy
06 95 23 22 54
jean-romain.chapy@cgt-ep.org



Laurence Guillaume
06 19 62 67 57
laurence.guillaume@cgt-ep.org



Julien Leclercq
06 70 86 67 57
julien.leclercq@cgt-ep.org



Anne-Gaëlle Pastureau
06 72 98 30 29
anne-gaelle.pastureau@cgt-ep.org



Mathilde Grandfils
06 75 51 62 07
mathilde.grandfils@cgt-ep.org



Mathieu Kaepelin
06 64 14 85 83
mathieu.kaepelin@cgt-ep.org

SNEIP Nantes
06 08 15 11 51
academie.nantes@cgt-ep.org



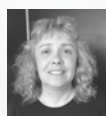
Nadège Deladoeuille
06 75 78 96 97
nadege.deladoeuille@cgt-ep.org



Xavier Goguy
06 72 60 58 95
xavier.goguy@cgt-ep.org



Damien Smagghe
06 08 18 69 87
damien.smagghe@cgt-ep.org



Céline Levesque (droit privé)
06 04 02 94 81
celine.levesque@cgt-ep.org



Patrice Castel
06 87 02 12 91
patrice.castel@cgt-ep.org

ÉLECTIONS - PROFESSIONNELLES - 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

VOTEZ CGT



<https://cgtagri-prive.fr>

**Public ou privé,
un·e prof est un·e prof !**

permanence en VISIO,
ouverte à toutes et tous

UN MERCREDI PAR MOIS

Pour nous contacter, par mail
agricole@cgt-ep.org